



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU  
BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU  
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°37 du : 15 mars 2023

Délibération n° : 2023.002

Page 1 sur 2

Objet : Vote du compte administratif 2022

Par suite d'une convocation en date du 08 mars 2023, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la salle de réunion de la Communauté de communes du Pays des Écrins le 15 mars 2023 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Alice PRUD'HOMME

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais – 4/5 Voix</b>			
Arnaud MURGIA	<i>Absent</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	<b>Pouvoir Alice PRUD'HOMME</b>	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS-GENOUX	<i>Excusée</i>	Gabriel LEON	<b>Présent</b>
Pierre LEROY	<b>Présent</b>	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<b>Présent</b>	Marine MICHEL	<i>Absente</i>
<b>Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix</b>			
Dominique MOULIN	<b>Présent</b>	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	<b>Présent</b>	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
<b>Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix</b>			
Alice PRUD'HOMME	<b>Présente</b>	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Excusé</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Marcel CHAUD	<b>Présent</b>

\*\*\*

Vu

Les comptes de gestion de l'exercice 2022 dressés par le receveur syndical ;

Le budget primitif 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, relatifs à l'exercice 2022.

CONSIDERANT

Que le compte administratif en tout point identique au compte de gestion adopté précédemment ;

La régularité des écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, et celles statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Que le Président ne prend pas part au vote.

**AR Prefecture**

005-200052801-20230315-DEL2023002CA-DE  
Reçu le 22/03/2023

**PETR**  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON</b>
<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS</b>
<b>Conseil syndical n°37 du : 15 mars 2023</b>
<b>Délibération n° : 2023.002</b>
Page 2 sur 2

**Objet : Vote du compte administratif 2022**

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :**

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	7
Nombre de membres présents	6	Nombres de membres représentés	1
Nombre de suffrages exprimés		7	
Pour	7	Contre	0
		Abstention	0

**LE CONSEIL SYNDICAL**

Adopte le compte administratif 2022 dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

Dit que l'excédent net de clôture de l'exercice 2022 est de 128 294,35 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,  
Pierre LEROY

